

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE D'EAUBONNE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE – ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 29 MAI 2024

DÉLIBÉRATION N°2024/054

(en application des dispositions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Date de convocation	Nombre de conseillers	À l'ouverture	Délibération n°2024/051
	En exercice :	35	35
23/05/2024	Présents	31	32
	Représentés :	3	3
	Non représenté :	1	0
	Votants :	34	35

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE VINGT-NEUF MAI, A VINGT HEURES CINQ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Légalement convoqué le 23 mai 2024, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Marie-José BEAULANDE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :

Mme BEAULANDE Marie-José, M. AUBIN Jean ; Mme MATTEI Christine, M. LE DÛS Bernard, Mme CARON Camille, M. MORISSE Tom, Mme MANA Julia, M. DUFOUR Quentin, M. LOUVRADOUX Francis, M. MÉNARD Lionel, M. GRIMONPONT Régis, Mme LEGENDRE Flora, M. MICHELET Cyril, Mme BOUSSUARD-LE CREN Sylvaine, M. CHEMTOB Nicolas, Mme AMADOU Aïcha, M. ARMAND François, Mme MARMECHE Christiane, M. DUPLAA Jean-Marie, M. NOIRÉ Dominique, Mme ARONSSOHN Isabelle, Mme BOY Delphine, M. DUBLINEAU Grégoire, Mme MENEY Maryse, M. BALLOY Philippe, Mme CHARBONNIER Martine, M. PESSOA Carlos, M. RODSPHON Inthone, Mme ESTRADE Claude, M. BERTHAULT Grégory, Mme DRAGIN Catherine, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme ROINÉ Corinne ayant donnée pouvoir à Mme MANA Julia
Mme DECHAUX BEN MANSOUR Hanen ayant donnée pouvoir à Mme MATTEI Christine
M. LIMOUZIN Vincent ayant donné pouvoir à M. LE DÛS Bernard

ÉTAIT ABSENT NON REPRÉSENTÉ (jusqu'aux informations de Mme la Maire et la délibération n°2024/051)

M. LE FUR Corentin

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DUFOUR Quentin

Accusé de réception en préfecture
095-219502036-20240529-DEL2024-054-DE
Date de réception préfecture : 04/06/2024

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024/054

Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS)
pour l'aménagement de cours d'écoles via l'implantation de designs actifs

Rapporteur : Monsieur Jean AUBIN, Adjoint à la Maire délégué aux finances, au sport et au numérique

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2331-6 4° ;

VU la note de service de l'Agence Nationale du Sport N°2024-Plan 5000-G 2024-ES-01 ayant pour objet la mise en œuvre du *Plan 5000 équipements- Génération 2024* portée par l'entité précitée ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre des jeux olympiques de 2024 qui auront lieu en France, le Président de la République a annoncé le 5 septembre 2023, la mise en place du *Plan 5000 équipements sportifs – Génération 2024* lequel s'inscrit dans la continuité du *Plan 5000 terrains de sport* (déployé durant les années 2022 et 2023) visant à accompagner le développement de 5 000 équipements sportifs de proximité entre 2024 et 2026 (3000 équipements de proximité, 1500 cours d'écoles actives et sportives et 500 équipements structurants) ;

CONSIDÉRANT qu'une enveloppe pluriannuelle de 300 M€ est allouée à l'Agence nationale du Sport pour la mise en place de ce programme pour les années 2024, 2025 et 2026 ;

CONSIDÉRANT que le *Plan 5000 équipements sportifs – Génération 2024* est décliné selon 3 axes que sont le développement des équipements sportifs de proximité (axe 1), le soutien aux équipements dits *structurants* (axe 3) ainsi que l'aménagement des cours d'école pour favoriser l'intensification de l'activité physique en milieu scolaire (axe 2) ;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre du Label Terre de Jeux, la Ville se mobilise pour faire vivre les Jeux Olympiques et Paralympiques aux plus jeunes à travers de nombreuses actions fédératrices ;

CONSIDÉRANT que parmi les actions planifiées par la commune en lien avec la tenue des jeux olympiques 2024, figure l'implantation de designs actifs au sein des cours d'écoles ;

CONSIDÉRANT que le design actif se définit comme l'aménagement de l'espace et des bâtiments publics afin d'inciter à l'activité physique ou sportive, de manière libre et spontanée, pour toutes et tous ; par le biais de différents outils et techniques de conception (marquages au sol ; utilisation de couleurs, de formes, de lumière, transformation du mobilier, etc.) ;

CONSIDÉRANT que ces marquages au sol tendent à rapprocher de l'activité physique et sportive celles et ceux qui en sont le plus éloigné-e-s par la modification des comportements quotidiens ;

CONSIDÉRANT que le design actif représente un outil novateur au service de l'accroissement de l'attractivité des centres-villes et des équipements publics mais également un dispositif visant à lutter contre la sédentarité de la population ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit donc d'un levier positif et incitatif visant à donner envie au plus grand nombre de personnes d'effectuer plus d'activités physiques, répondant ainsi à un objectif prioritaire érigé en grande cause nationale par de nombreux professionnels de santé ;

CONSIDÉRANT que ce projet favorise également la diversification des activités physiques à l'école et offre de nouvelles perspectives pour les 30 min d'APQ (activité physique quotidienne) ; concourant ainsi au respect de l'engagement de l'Éducation nationale pris en collaboration avec « Paris 2024 » et le mouvement sportif, à ce que chaque élève bénéficie d'au moins 30 minutes d'activité physique quotidienne à l'école primaire ;

CONSIDÉRANT que la commune d'Eaubonne, en concertation avec les équipes pédagogiques, souhaite donc procéder à l'implantation de designs actifs au sein des cours de 5 écoles élémentaires de la Ville, à savoir les écoles Paul Bert, Jean-Jacques Rousseau, Mont d'Eaubonne, Jean Macé et Flammarion ;

CONSIDÉRANT qu'à l'issue d'une phase de concertation et de sélection, 4 designs actifs ont été sélectionnés et proposés aux écoles car ceux-ci correspondent au triptyque sportif « courir, sauter et lancer » ;

CONSIDÉRANT que les designs suivants ont ainsi été proposés aux écoles : deux cibles, un couloir de course et une échelle ;

CONSIDÉRANT que les équipes pédagogiques ont été consulté et ont ainsi pu déterminer leurs besoins propres, lesquels étant présentés ci-après :

- Pour l'école Paul Bert : repeindre un couloir de course existant et ajout d'une cible
- Pour l'école Jean-Jacques Rousseau : repeindre un couloir de course existant, ajout d'un autre couloir de course et d'une échelle de saut
- Pour l'école Mont d'Eaubonne : implantation de deux cibles et d'un couloir de course
- Pour l'école Jean Macé : implantation de deux couloirs de course et deux cibles
- Pour l'école Flammarion : implantation de deux cibles, d'un couloir de course et d'une échelle de saut en longueur

Accusé de réception en préfecture
095-249562038-20240525-SEI2024-054-DE
Date de réception préfecture : 04/06/2024

CONSIDÉRANT que ce dispositif sera renforcé par la création, par les éducateurs sportifs, de *cartes jeu* qui seront mises à disposition des élèves lors des temps de pause ;

CONSIDÉRANT que le coût total prévisionnel de la présente opération s'élève à 18 317€ HT, soit 21 980,40 € TTC ;

CONSIDÉRANT que parmi la liste non limitative des projets pouvant être subventionnés au titre du deuxième axe du dispositif Plan 5000 équipements sportifs – Génération 2024 intitulé *Cours d'écoles actives et sportives* figure l'aménagement de cours d'écoles par la mise en œuvre et l'implantation de designs actifs ;

CONSIDÉRANT que le taux maximum de subventionnement est de 80% ; avec un plafonnement fixé à 25 000 € par cour d'école ;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Eaubonne souhaite donc déposer une demande de subvention au titre du « Plan 5000 équipements sportifs – Génération 2024 » porté par l'Agence Nationale du Sport et plus particulièrement de son axe 2 intitulé *Cours d'écoles actives et sportives*, pour l'opération portant sur l'aménagement de cours d'écoles via l'implantation de designs actifs, dont le coût prévisionnel est estimé à 18 317€ HT, soit 21 980,40 € TTC ;

Après avis des Commissions n°1 *Finances locales, Ressources Humaines, Économie locale, Commerce, Démocratie locale et Administration Générale* et n°4 *Développement Urbain, Gestion patrimoniale, Espace Public, Développement Durable et Transports* fusionnées du jeudi 16 mai 2024 ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité (35 voix pour) des suffrages exprimés,

35 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

- ✎ **AUTORISER** Madame la Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport au titre de l'axe numéro 2 de son plan *Plan 5000 équipements-Génération 2024* intitulé *Cours d'écoles actives et sportives*, pour le projet d'implantation de designs actifs dans les cours d'écoles (Paul Bert, Jean-Jacques Rousseau, Jean Macé, Flammarion et Mont d'Eaubonne), dont le coût prévisionnel global s'élève à 18 317€ HT (soit 21 980,40 € TTC) ; éligible à un financement répondant à un taux de subventionnement de 80 %, plafonné à 25 000 € par cour d'école ;
- ✎ **AUTORISER** Madame la Maire à prendre et signer tous les actes relatifs à la présente demande de subvention ;
- ✎ **DIRE** que la commune s'engage à financer la part non subventionnée du projet, en respectant un minimum de 20 % de financement sur fonds propres ;
- ✎ **PRÉCISER** que les dépenses relatives à la présente opération sont inscrites au budget communal 2024 et que les éventuelles recettes le seront également.

**Le Secrétaire de Séance,
L'Adjoint au Maire délégué au
Développement Durable,**


Quentin DUFOR

**La Maire,
Vice-Présidente de la Communauté
d'agglomération Val Parisis,**




Marie-José BEAULANDE

Transmise et reçue au contrôle de légalité, le :

Publiée le :

Exécutoire le :

Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication

Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

☐ **Valérie POULIQUEN**
Cheffe Secrétariat Général

☐ **Arnaud AGNONA**
Directeur DAGAJ

☐ **Karima BENTOUT**
DGA Ressources

☐ **Lylian SÉNÉCHAL**
Directeur Général des Services

Accusé de réception en préfecture
095-219502036-20240529-DEL2024-054-DE
Date de réception préfecture : 04/06/2024